COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du Jeudi 13 Novembre 2025 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 6 novembre 2025

PRESENTS : M. BRAGUIER Antoine, M. BOULINEAU Daniel, Mme CASSIANI-INGONI Christine, M. CHAINEAU Silvin, Mme CHARRIER Cécile, Mme COUTURIER Marie-Christine, M. GARNIER Denis, Mme GAUDRON Mylène, M. GILBERT Vincent, M. JUSTICE Michel, Mme LAURENT Morgane, Mme LETURGEZ Laurence, M. SOULLET Franck

Absents excusés : M. GUILLARD Ludovic,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAURENT Morgane

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 14 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- ⇨ **Approbation du précédent compte-rendu**
- ⇨ **Vente de terrain –** Parcelle ZT 102
- ⇨ **Finances Publiques –** Décision modificative n°3
- ⇨ **Finances Publiques –** Décision modificative n°4
- ⇨ **Questions diverses**

Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers municipaux qui ont participé à la cérémonie du 11 Novembre. Puis il demande une minute de silence en hommage aux victimes des attaques du 13 novembre 2015.

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'Assemblée n'a fait aucune observation sur le compte rendu de la séance du 7 octobre 2025, lequel est adopté à l'unanimité.

Compte tenu des délais, Monsieur le Maire a ajouté un sujet à l'ordre du jour :

Finances Publiques

Décision modificative n°5

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 septembre 2025, concernant le projet d'achat des parcelles L1536, L1537 et L1540 d'une superficie 517m² au prix de 10 000 €, Monsieur le Maire propose la décision modificative n°5, afin d'ajuster les crédits pour cet achat qui n'était pas prévu au budget primitif.

DECISION MODIFICATIVE N° 5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2131-144 : REHABILITATION MAISON DES ASSOCIATIONS	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**15 000.00 €**	**15 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**15 000.00 €**	**15 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°5 ainsi présentée.

1 – Vente de terrain

Parcelle ZT 102

Suite à une demande de l'entreprise ECOTECHNIQUES, implantée sur la commune au lieu-dit « Zone de la Côte », déjà propriétaire des parcelles G610, G613 et ZT25 (1500 m² acquis en 2021 au prix de 10 € le m²), d'acquérir la parcelle ZT 102 (1550 m²), Monsieur le Maire propose une vente de celle-ci au prix de 12 € le m².

Le conseil municipal, après débat, décide d'autoriser monsieur le Maire à procéder à la vente de la parcelle.

2 – Finances publiques

Décision modificative n°3

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des remarques du trésor public, concernant les fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et présente la décision modificative n°3 afin de modifier les prévisions de crédits comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0.00 €**	**700.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	**700.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**700.00 €**	**700.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

3 – Finances publiques

Décision modificative n°4

Afin de pouvoir répondre aux besoins de crédits concernant les charges de personnel, suite à un recrutement non prévu au budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose la décision modificative n°4 suivante :

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°4 telle que présentée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point sur le Plan Communal de Sauvegarde, PCS, présenté aux administrés et aux agents par Mme LETURGEZ Laurence, 3ième adjointe et informe de l'élaboration prochaine d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde obligatoire par la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault.

Il fait part au conseil municipal du déploiement du projet Voltalis par la CAGC dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique et de la maîtrise des consommations énergétiques. Il s'agit d'un partenariat avec la société française Voltalis qui proposera aux foyers chauffés électriquement de consommer moins et mieux grâce à des thermostats connectés gratuits.

Suite au dernier conseil municipal du 7 octobre 2025 et de la délibération autorisant monsieur le Maire à agrandir l'espace cinéraire, il informe du début de la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire annonce que la collectivité offrira un repas de Noël à tous ses agents, afin de partager un moment convivial avant les périodes des vacances de Noël. Le repas se déroulera le mercredi 17 décembre. Tous les agents de la commune sont invités ainsi que les conseillers municipaux.

Il rappelle que, comme chaque année, le Téléthon se déroulera le premier samedi du mois de décembre, le 6 décembre. Cet événement, qu'il organise depuis 31 ans, a permis à la commune de reverser 326 000 € depuis toutes ces années. Il rappelle que les bénévoles sont les bienvenus pour aider au bon déroulement de l'événement.

L'opération « Poussons L'Bouchon » initiée par la CAGC, qui s'est déroulée du 2 mai au 31 octobre 2025 a connu une belle participation des administrés et à l'occasion de la remise des prix, Monsieur le Maire propose que St Gervais les Trois Clochers soit représenté lors de la cérémonie. Monsieur GARNIER Denis, conseiller municipal, accepte de s'y rendre le 21 novembre 2025.

M. Denis GARNIER interpelle Monsieur le Maire sur l'absence de bacs à déchets pour les associations. M. VINCENT Gilbert, 2ième adjoint au Maire et en charge de la gestion des déchets, propose que les associations déposent leurs déchets dans les bacs à déchets de la Mairie.

M. BOULINEAU Daniel, conseiller municipal, demande s'il est possible de contacter les services déchets de Grand Châtellerault, pour leur demander de repositionner correctement les conteneurs sur leur socle après leur levée. M. VINCENT Gilbert prend note et va appeler les services afin de leur faire part de cette demande.

Mme CASSIANI-INGONI Christine, conseillère municipale, questionne Monsieur le Maire sur le projet d'installation d'une Maison d'Assistant(e) Maternel(le), MAM, sur la commune. Monsieur le Maire répond qu'aucun local répondant aux normes exigées n'a pu être trouvé et que le projet n'a pas pu être finalisé.

Mme COUTURIER Marie-Christine, 1ère adjointe au maire, informe le conseil municipal que les décorations lumineuses de Noël seront installées dans les rues de la commune le 26 novembre et que le rond-point sera décoré par les agents municipaux le 1er décembre.

Mme LETURGEZ Laurence, 3ième adjointe au Maire, informe sur le planning d'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ALSH pour les vacances de Noël : l'accueil sera déporté à Ingrandes sur Vienne pendant toutes les vacances et Saint Gervais les Trois clochers accueillera les enfants à l'accueil périscolaire de 7h à 9h et de 17h à 19h, avec un transport gratuit entre Ingrandes sur Vienne et Saint Gervais les Trois Clochers.

Elle informe également que le marché de Noël de la commune aura lieu le vendredi 12 décembre à la salle des fêtes à partir de 16 heures et sera suivi du feu d'artifice communal (report de la prestation du 13 juillet annulée) au plan d'eau à partir de 21 heures.

M. SOULLET Franck, conseiller municipal, rappelle la soirée Beaujolais nouveau organisée par M. LUCQUIAUD le jeudi 20 novembre à partir de 18h.

Mme LAURENT Morgane, conseillère municipale, transmet au conseil municipal une lettre d'adolescents de la commune demandant la mise à disposition d'un local communal. Monsieur le Maire prend bonne note de la demande, va apporter une réponse et recevoir les adolescents à la Mairie.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, il lève la séance à 21h30 et fixe la date du prochain conseil municipal au Jeudi 11 décembre 2025 à 20 h 30.

Vu Le Maire,
M. Antoine BRAGUIER

Vu le secrétaire de séance,
Mme LAURENT Morgane